



Justice pénale

Par Salem

Bonjour, j'aimerais savoir une chose, mon ami avait fait un accident et placé en mandat de dépôt pendant 4 mois pour blessures involontaires et il était en semi-liberté au moment des faits donc celles-ci ont été révoquées 2 mois après le problème c'est qu'il a été condamné à 12 mois ferme il est incarcéré actuellement et ils ne veulent pas lui déduire les 4 mois de mandat de dépôt qu'il avait effectués. Est-ce normal ?

Par Henriri

Hello !

Salem je ne suis guère au fait de l'application de peines de prison qui s'enchaînent et je ne comprends peut-être pas bien la situation de votre ami. Alors je résume ce que je comprends :

Votre ami a été condamné une 1^{ère} fois (pour quel genre de méfaits ?) en bénéficiant d'un régime de semi-liberté (combien de temps ? à quelles dates ?). Puis alors qu'il était en semi-liberté (encore 2 mois ?) il provoque un accident grave (à quelle date et à quel titre ?) pour lequel il est mis en examen et fait l'objet d'un mandat de dépôt (quelle date ?) qui a duré 4 mois avant son jugement (son régime de semi-liberté cesse donc !). Il est alors condamné à 12 mois de détention pour ce 2^{ème} délit. A propos du second jugement vous semblez dire que les 4 mois de dépôt ne seront pas comptés dans les 12 mois de prison qu'il purge actuellement, ce qui serait curieux.

Je ne sais pas si quelqu'un pourra vous éclairer ici*, mais je crois qu'il faudrait d'abord être bien plus précis sur le journal juridique de cette histoire (dates de condamnation et de la semi-liberté prononcée pour les 1^{ers} méfaits, dates du dépôt pour l'accident, date de la condamnation... etc). Les 4 mois coïncident peut-être avec la fin de la 1^{ère} condamnation ?

* Le probable avocat de votre ami est certainement mieux placé pour répondre à votre questionnement.

A+